

La maladie de Lyme au Québec

La maladie de Lyme gagne du terrain au Québec. En 2024, ce sont 834 cas qui ont été déclarés dont 87 % ont acquis la maladie au Québec. Selon les données de surveillance disponibles, les tiques à pattes noires, *Ixodes scapularis* ont été trouvées partout au Québec, sauf dans les régions nordiques (Nord-du-Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Ainsi le risque d'acquisition de la maladie de Lyme est présent partout au Québec. Cependant, le risque varie considérablement selon la région. 83 % de cas déclarés en 2024 l'ont acquis en Estrie ou en Montérégie.

Au Canada, la maladie de Lyme se transmet uniquement par la piqûre d'une tique porteuse de la bactérie *Borrelia burgdorferi*. L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) estime que le risque global de contracter la maladie de Lyme à la suite d'une piqûre de tique à pattes noires est de 1 à 3 % dans les zones à haut risque (où 12 à 50 % des tiques sont infectées). Le risque de transmission augmente avec la durée de l'attachement de la tique, d'où l'importance de la retirer dès que possible.

En Abitibi-Témiscamingue, quelques cas probables et confirmés de la maladie de Lyme, acquis dans une autre région ou lors d'un voyage, sont déclarés chaque année.

RECOMMANDATIONS

1. Vérifier si une prophylaxie postexposition (PPE) est indiquée

La prophylaxie antibiotique **n'est pas recommandée** à la suite d'une piqûre de tique survenue en **Abitibi-Témiscamingue**. Toutefois, elle peut être envisagée lorsque la piqûre de tique a eu lieu dans un [secteur géographique identifié par l'INSPQ](#) ou ailleurs au [Canada et aux États-Unis](#). Avant d'amorcer la PPE, vérifier que tous les critères sont réunis avec l'outil d'aide à la décision : [Prophylaxie postexposition \(PPE\) en prévention de la maladie de Lyme](#).

2. Demander l'analyse de la tique à des fins épidémiologiques

[L'analyse de la tique](#) est utile uniquement dans un but de surveillance épidémiologique. Les données de surveillance recueillies permettent de préciser la progression de la maladie de Lyme au Québec et d'ajuster les recommandations à la lumière des nouvelles données disponibles.

- L'identification de la tique et la recherche du *Borrelia* ne servent pas à diagnostiquer la maladie de Lyme ou à guider la décision de traiter la personne lorsque cela est requis.
- Le médecin recevra le résultat d'identification de l'espèce de tique, mais les résultats des analyses effectuées pour savoir si la tique est porteuse d'agents pathogènes ne seront pas transmis.
- Remplir le [formulaire](#) et acheminer l'échantillon vers le laboratoire de votre établissement.

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

Pour nous joindre en tout temps, composer : 819-975-8328 ou 1-855-604-3778 et choisir l'option selon la situation ou par courriel à l'adresse suivante : 08.ciissat.maladies.infectieuses@ssss.gouv.qc.ca

Un télécopieur confidentiel, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : 819 764-4537

Le CONTAMINANT

Par ailleurs, le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) a mis en ligne le [Guide d'identification des tiques au Québec](#). L'application mobile [eTick](#), permet aussi de soumettre des photos de la tique pour identification par des spécialistes

3. Consulter les outils cliniques pour la prise en charge d'une personne symptomatique

- Consulter [l'outil d'aide au diagnostic](#) de l'INESSS pour établir le diagnostic et prendre connaissance des indications pour la sérologie.
- Dès que le diagnostic d'érythème migrant isolé est posé, l'antibiothérapie peut immédiatement commencer; les tests sérologiques ne sont pas indiqués.
- Utiliser un test [sérologique](#) pour aider au diagnostic lorsqu'il y a des manifestations cliniques des stades disséminés de la maladie. Sur la requête, indiquer la date des premières manifestations cliniques et si l'exposition est survenue en Amérique du Nord ou en Europe (indiquer le pays visité et la date de départ du pays visité). Préciser si les symptômes sont présents depuis plus ou moins de six semaines. Si les symptômes sont présents depuis plus de six semaines, la confirmation ELISA IgM ne sera pas effectuée.

4. Traiter la maladie de Lyme

- Consulter les guides d'usage optimal (GUO) de l'INESSS pour le traitement antibiotique chez [l'enfant](#) et chez [l'adulte](#).
- Remettre la [feuille de suivi](#) à votre patient.
- Consulter un médecin spécialiste en maladies infectieuses en présence de manifestations cliniques atypiques ou d'une maladie au stade disséminé (atteintes neurologiques, cardiaques ou articulaires).

5. Déclarer tout cas de maladie de Lyme (incluant les cas d'érythème migrant) à la DSPu

- La maladie de Lyme est une maladie à déclaration obligatoire par le médecin et par le laboratoire; l'enquête suivant la déclaration d'un cas aide à documenter les infections humaines.
- Utiliser le [formulaire](#) et le faire parvenir par télécopieur confidentielle au **819 764-4537**.

AUTRES LIENS UTILES

- [INESSS: Publication: Maladie de Lyme](#) : Tous les outils, guides et avis de l'INESSS
- [Sites d'intérêt - Maladie de Lyme - Professionnels de la santé - MSSS](#)
- [Maladies transmises par les tiques | Institut national de santé publique du Québec](#)
- [Maladie de Lyme et autres maladies transmises par les tiques | Gouvernement du Québec](#)
- [Aménagement des terrains résidentiels - maladie de Lyme | Portail Santé Montérégie](#)